

Annexe n°2 : Tableau de répartition des corps et statuts de personnels concernés par collèges électoraux

- Ne sont pas électeurs, ni éligibles, les personnels de l'UBO :
 - o en détachement dans un autre établissement,
 - o en disponibilité,
 - o en congé parental / en congé de présence parentale,
 - o en congé de longue durée.

description des collèges électoraux :			
CA et CFVU		CR	
collège A	Professeurs et personnels assimilés	collège A	Professeurs et personnels assimilés
collège B	Autres enseignants - chercheurs, enseignants et personnels assimilés	collège B	Personnels habilités à diriger des recherches n'appartenant pas au collège précédent
collège C	BIATSS	collège C	Docteurs (autres que titulaires d'un doctorat d'université ou d'exercice) n'appartenant pas au collège précédent = doctorat (LMD), doctorat de 3ème cycle ou diplôme docteur-ingénieur
		collège D	Autres enseignants, enseignants et chercheurs, personnels scientifiques de bibliothèques (conservateurs généraux et conservateurs) et personnels assimilés, n'appartenant pas au collège précédent
		collège E	Ingénieurs et Techniciens "recherche et formation" (IGR, IGE, ASI, TCH) n'appartenant pas aux collèges précédents
		collège F	Autres personnels : ADT RF, AENES, personnels des bibliothèques non scientifiques

Répartition des statuts et corps par collèges électoraux	CA			CAC						MODE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES		
	COLLEGE			CFVU COLLEGE			CR COLLEGE					
	A	B	C	A	B	C	A	B	C		D	E
PERSONNELS ENSEIGNANTS ET/OU ENSEIGNANTS CHERCHEURS												
ENSEIGNANTS TITULAIRES												
Professeur des Universités	X			X			X					
Professeur des Universités Praticien Hospitalier	X			X			X					
Maitre de conférences titulaire d'une HDR ou doctorat d'Etat		X			X			X				
Maitre de conférences titulaire d'un doctorat		X			X				X			
Maitre de conférences des Universités Praticien Hospitalier		X			X					X		
Professeur du second degré titulaire d'une HDR ou Doctorat d'Etat		X			X			X				
Professeur du second degré titulaire d'un doctorat		X			X				X			
Professeur du second degré		X			X					X		
Professeur des Ecoles		X			X					X		
Inspecteur de l'Education Nationale		X								X		
Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional		X								X		
Conseiller Principal d'Education		X								X		
Directeur de recherches CNRS / IRD / INSERM/ IFREMER	X			X			X					
Chargé de recherches CNRS / IRD / INSERM/ IFREMER		X			X					X		
Astronome et Physicien		X			X					X		
ENSEIGNANTS CONTRACTUELS												
Professeur associé	X			X			X					
Maitre de conférences associé titulaire d'une HDR ou Doctorat d'Etat		X			X			X				
Maitre de conférences associé titulaire d'un doctorat		X			X				X			
Maitre de conférences associé		X			X					X		
Professeur invité	X			X			X					
ATER titulaire d'un doctorat		X			X				X			
ATER doctorant		X			X					X		
Maitre de langues		X			X					X		
Lecteur		X			X					X		
CDD d'enseignement loi LRU		X			X					X		
CDI d'enseignement loi LRU		X			X					X		
Chargé d'enseignement vacataire		X			X					X		
Doctorant contractuel et Agent Temporaire Vacataire		X			X					X		
BIATSS TITULAIRES ET CONTRACTUEL LRU COMPRIS												
PERSONNELS DES BIBLIOTHEQUES												
Conservateur général et conservateur détenteur d'un doctorat		X			X					X		
Conservateur général et conservateur ne possédant pas de doctorat		X			X					X		
Autre personnel des bibliothèques détenteur d'un doctorat			X			X				X		
Autre personnel des bibliothèques ne possédant pas de doctorat			X			X					X	
AENES												
Agent détenteur d'un doctorat			X			X				X		
Agent ne possédant pas de doctorat			X			X					X	
ITRF												
Agent détenteur d'un doctorat			X			X				X		
IGR, IGE, ASI, Technicien de possédant pas de doctorat			X			X					X	
ADT ne possédant pas de doctorat			X			X					X	
CNRS												
ITA détenteur d'un doctorat			X			X				X		
ITA ne possédant pas de doctorat			X			X					X	
PERSONNEL SOCIAL DE SANTE												X